

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur Règlement numéro 0989-000

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public que le règlement numéro 0989-000, adopté par le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme à la séance ordinaire du 16 janvier 2024, intitulé : « Règlement abrogeant le règlement 0897-000 concernant des travaux de réfection et d'étanchéisation de chambres de régulateurs de compteurs et de vannes, ainsi qu'un emprunt de 750 000 \$ », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre au bureau de la municipalité, du 29 janvier 2024 au 2 février 2024;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 17 juillet 2024;

Ce règlement entre en vigueur aujourd'hui, jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bas du présent avis ainsi qu'au bureau de la soussignée situé au 300, rue Parent, à Saint-Jérôme.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 22 juillet 2024.

La greffière de la Ville,



Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA

Pour toute information :
Service du greffe et des affaires juridiques
450-436-1512, poste 3060